

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: CV/D28-2017

Séance du 23 mars 2017 – Convocation du 14 mars 2017

Compte rendu affiché le 31 mars 2017 Présidente de séance : Valérie GLATARD Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents: Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG,

Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick

RACHAS.

Absents représentés Jean-Jacques DUPERRAY par Xavier LAURE ; Claire POINT par Claire

LEBAHAR; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Excusé Tameur GUENNAT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27
Exprimés	20

Objet: Affectation du résultat 2016

L'examen du Compte Administratif 2016 a mis en évidence les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Total des dépenses : 8 203 423.84€ Total des recettes : 9 447 564.82€ Soit un excédent de 1 244 140.98€

Section d'investissement :

Total des dépenses : 1 836 230.32€ Total des recettes : 2 033 704.29€ Soit un excédent de 197 473.97€

En intégrant le déficit de l'exercice antérieur, l'excédent cumulé d'investissement est de 168 228.16€ auquel se déduisent les restes à réaliser d'investissement d'un montant de 636 669.37€ pour obtenir le besoin de financement qui s'élève à 468 441.21€.

Compte-tenu du résultat de fonctionnement s'élevant à 1 244 140.98€, il est proposé d'affecter la totalité au compte 1068, en recettes d'investissement couvrant ainsi le besoin de financement s'élevant à 468 441.21€.

Le Conseil Municipal à la majorité (7 abstentions : Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Andrée MANGUELIN, Yves ARTETA, Philippe BIRKER, Vincent VIVO et Patrick RACHAS) :

- OUÏ l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le compte de gestion 2016 de la commune,
- ADOPTE le Compte Administratif 2016 de la Commune.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville-Sur-Saône, le 23 mars 2017 Le Maire, Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/03/2017

- Publication ou affichage le 27/03/2017

Valérie GLATARD, Maire.

Place du 8 mai 1945 – BP 0135 69582 Neuville-sur-Saône Cedex Téléphone : 04 72 08 70 00

Télécopie : 04 78 91 26 92 accuei

www.mairie-neuvillesursaone.fr accueil@mairie-neuvillesursaone.fr